



Réceptions, anniversaires, séminaires...



D'une superficie de 200 m2 et pouvant accueillir de 30 à 150 personnes environ, la salle de réception de la Grange aux Fées est le lieu idéal pour fêter un événement, organiser un séminaire ou un repas d'entreprise.

Nous avons eu à cœur de garder l'esprit Grange et donc de conserver les vieilles poutres, les murs en pierres ainsi qu'une hauteur sous plafond de plus de 7 mètres.

Vous disposez de tables rondes et chaises en bois pour le repas ainsi que des bancs en bois, mange-debouts.

De mai à septembre un chapiteau de réception est installé sur notre parc pour vos apéritifs/vins d'honneur. Vous pourrez également loger une vingtaine d'invités dans les tipis en lisière de forêt.

Un vidéoprojecteur est à votre disposition dans la salle avec un écran de projection.

Nous n'imposons aucun prestataire mais vous pouvez consulter la liste de nos partenaires afin de vous aider à organiser votre événement.

Horaires de la salle et capacité de la salle

Petits ou grands fêtards, il n'y a pas de limite horaire imposée pour la fin de la soirée. La salle peut accueillir 150 personnes maximum.

Pourquoi y a-t-il une différence de tarifs entre la basse saison et la haute saison ?

Du 1er mai au 30 septembre, c'est la « haute saison ». Le tarif est plus élevé car sont installés 4 tipis en lisière de forêt et un chapiteau est mis à disposition. Il mesure 15m X 6m avec parquet et lumières. Les espaces extérieurs sont entretenus et tondus.

Du 1er octobre au 30 avril, la Grange aux Fées applique des tarifs « Basse saison ». Le déneigement est fait devant le gîte uniquement. Les parties extérieures sont utilisables mais non déneigées.

Est-ce que des prestataires sont imposés ?

Aucun prestataire n'est imposé à la Grange aux Fées. Les clients sont libres de travailler avec les partenaires qu'ils souhaitent.

Arrivées et départs : à quelle heure ?

Pour la location de la salle et du gîte, le tarif comprend la salle, la cuisine traiteur et le chapiteau (si haute saison) de la veille du mariage à 14h au lendemain du mariage à 16h.

La nuit du mariage est comprise au gîte pour 15 personnes à partir de 14h jusqu'au lendemain 16h.

Les tipis en haute saison, sont mis à disposition UNIQUEMENT la nuit du mariage.

Si vous souhaitez prolonger votre séjour au gîte avant ou après votre événement, aucun problème, un tarif dégressif est mis en place. Cela vous permet d'allier événement et vacances.

Utilisation des tipis

Du 1^{er} mai au 30 septembre, sont installés 4 tipis en lisière de forêt au-dessus de la salle. Ces tipis sont compris dans le prix et sont mis à disposition uniquement la nuit du mariage.

La capacité de chaque tipi est de 4 à 5 personnes (cela dépend de la corpulence des personnes, enfant ou non...).

Ils ne sont pas équipés et les campeurs devront prévoir un duvet chaud, un matelas gonflable ou en mousse et une lampe de poche.

Est-il possible d'installer des tentes supplémentaires, campings car ou vans sur le terrain ?

La Grange aux Fées est un domaine de mariage et le camping n'est pas autorisé en dehors des 4 tipis déjà mis à disposition. Il existe de nombreux gîtes, campings et hôtels à Autrans [liste ici](#).

Feux d'artifice, Lanternes volantes, confettis sont-ils autorisés ?

La Grange aux Fées se situe dans le Parc Naturel Régional du Vercors à proximité de forêts, fermes et troupeaux. Les feux d'artifice, lanternes volantes et confettis sont formellement interdits.

Combien de couchages au gîte ?

Le gîte dispose de 15 couchages répartis en 5 chambres (3 chambres de 3 personnes, 1 chambre de 2 personnes et 1 dortoir de 4 personnes), Chaque chambre dispose d'une salle de bains et de ses toilettes. Des toilettes également au RDC du gîte.

(Photos et vidéos [ici](#))

Et s'il neige ?

La Grange aux Fées se situe à 1200 mètres d'altitude et les hivers peuvent être très enneigés.

La route de la Sure mène à la station de ski en hiver. C'est donc une route fréquentée et elle donc prioritairement déneigée en cas de grosses chutes.

Le déneigement de la Grange aux Fées est réalisé dès que nécessaire par nos soins. Le parking devant le gîte est déneigé par un tracteur (y compris en week-end). Les allées et les espaces devant les baies vitrées sont également déneigés.

Les champs et jardins autour de la Grange aux Fées sont utilisables (luge, balade...) mais non déneigés.

Comment procéder si je souhaite organiser un événement à la Grange aux Fées ?

Je consulte l'onglet planning sur le site internet.

Si une date m'intéresse, j'envoie un mail pour une visite à l'adresse suivante : lagrangeauxfees@gmail.com.

Les visites se font principalement les lundis (journée) et mardis matin. Les we, la Grange aux Fées est occupée, les visites sont donc impossibles.

Après la visite, si le lieu vous plaît, il est possible de poser une option gratuitement et sans engagement pendant 10 jours pour « bloquer » la date. Au bout de ces 10 jours, il vous faudra confirmer ou non cette option.

Un contrat sera alors réalisé et un acompte de 30% demandé si vous souhaitez organiser votre événement à la Grange. Le solde sera à verser au plus tard 30 jours avant le mariage.

Aucune option ne sera posée sans visite préalable.

Est-ce que je peux décorer ?

Toutes les décorations intérieures comme extérieures doivent être retirées et évacuées par vos soins après votre événement. Aucun trou de punaise ou de clou n'est autorisé. La pâte à fixe est elle aussi interdite.

Est-ce que je peux venir avec mon animal de compagnie ?

Les animaux sont formellement interdits en intérieur comme en extérieur. Aucun espace n'est prévu pour eux et les pelouses sont prévues pour la détente, les cérémonies laïques et les vins d'honneurs. Aucune exception ne sera faite.

Quels sont les équipements et le matériel mis à disposition ?

La liste du matériel disponible aux réceptions est consultable sur le site Internet de la Grange aux Fées. La salle dispose d'un vidéo projecteur avec un câble HDMI permettant de connecter votre ordinateur portable. Il n'y a pas de matériel de sonorisation dans la salle.

Vidéo projecteur avec câble HDMI avec projection sur mur blanc (attention, la sonorisation est à la charge de votre DJ.)

Des guirlandes (petites lumières blanches) sont installées dans la salle, ainsi qu'en extérieur autour du gîte (style guinguette mais lumière blanche).

Consulter [la liste du matériel complète et les dimensions des tables](#)

Qu'est ce qui est inclus dans le prix ?

Ajouté aux espaces, le ménage de départ, l'électricité, l'eau, le bois pour le poêle, le déneigement des parkings sont inclus.

Attention, il est formellement interdit de recharger voitures électriques ou campings cars. Si nécessité, merci de nous consulter.

Nettoyage

Le ménage du gîte, de la salle, du chapiteau est effectué par nos soins.

Le nettoyage complet de la cuisine traiteur est à la charge du traiteur.

Les poubelles et verres doivent être intégralement évacués dans les containers de la commune.

Les poubelles de la salle, du gîte et des sanitaires doivent être vidées, les cendriers jetés. Tous les mégots jetés au sol devront être nettoyés.

Les confettis sont interdits en intérieur comme en extérieur.

Est-il possible de louer le gîte sans la salle et la salle sans le gîte ?

La Grange aux Fées dispose d'un gîte de 15 couchages qui peut se louer seul, sans la salle. Pour consulter les tarifs, rendez-vous sur l'onglet « gîte » .

La location ne se fait qu'à partir de 2 nuits minimum.

Il est bien entendu possible de louer également la salle sans le gîte pour un déjeuner professionnel ou familial à la journée ou à la soirée. N'hésitez pas à nous consulter pour recevoir nos tarifs.

De plus, la salle peut se louer pour des stages de yoga, méditation, théâtre, conférence... contactez nous !